

Expulsé après un test osseux inexact ?

Justice | Moussa est un mineur selon RESF. Un majeur pour les autorités.



■ Moussa et son avocate, M^e Julie Moulin.

G. T.

Moussa D., un Guinéen sans titre de séjour, bénéficiera-t-il bientôt de l'aide sociale apportée aux personnes mineures ? C'est tout l'enjeu du dossier qui a été soumis ce mardi aux juges du tribunal administratif.

Arrivé en France en octobre dernier, cet orphelin produit alors aux autorités un extrait d'acte de naissance qui démontre sa minorité. Mais l'authenticité de ce document est contestée par la police aux frontières. L'intéressé accepte d'être soumis à un test osseux à la demande du procureur de la République d'Avignon et l'examen médical conclut que Moussa serait âgé de 19 ans environ. C'est sur la base de ce test qu'une mesure d'expulsion est prise à son encontre. Conduit au centre de rétention de Sète, le jeune sans-papiers reçoit le soutien de l'association Forum des réfugiés et du Réseau éducation sans frontière.

« Le test osseux dont la validité est largement contestée devient la seule référence », s'étonne les militants, qui parviennent à se faire envoyer par la famille un passeport du jeune homme, authentifié ensuite

par l'ambassade de Guinée. Devant le tribunal, son avocate, M^e Julie Moulin, a déploré la rapidité avec laquelle le dossier a été traité. « Il faut au minimum deux tests osseux pour avoir un début de certitude. Et ils doivent être accompagnés d'entretiens individuels », a-t-elle indiqué.

Le passeport de Moussa a été transmis à la préfecture du Vaucluse « mais il n'y a pas eu de réponse », reprend l'avocate, qui dénonce une décision entachée « d'une erreur de fait ». La question d'une annulation de la procédure d'expulsion est d'autant plus essentielle que, selon RESF, elle bloque la prise en charge de Moussa par les services sociaux. Sur le fond, le réseau dénonce le recours aux tests osseux.

« Pour beaucoup de mineurs, ils sont devenus systématiques », observe Thierry Lerch. « On ne dit pas qu'il n'y a jamais de faux certificat. Mais on doit au moins faire jouer le bénéfice du doute », ajoute M^e Moulin.

La décision du tribunal administratif sera rendue dans une quinzaine de jours.

GUY TRUBUIL

gtribuil@midilibre.com

S

quée

014.

onstatées et que la victime
outeau que l'on tourne
es à la jambe...

lui, est plus mesuré.
uniquement crapuleux,
rain, ils ont agi de ma-
davantage comme des
s délinquants chevron-
urent Bebon, applaudi
par la défense.

ns de prison contre Ali,
ur, comme Chirac avec
mmande, il exécute". »

érêts de ce dernier, es-
mandée un poil lourde
omme « qui a jeté le dis-
uille mais qui est sou-
r son avenir, de prou-
re beaucoup mieux ».

mande sept ans contre
veur », qui a quand mê-
age de la Brésilienne.

ent et fait les blessures
s, mais il a compris,
rez plus jamais. J'en
parce qu'il a un envi-
rial structurant », plai-
Poihré.

YANICK PHILIPPONNAT
philipponnat@midilibre.com
matin.

onnêtes

m'inquiète » lance le

pour mes études »,

i, vit mal la
é impliqué dans des
histoire de portable.
ssu d'une famille
e en Belgique puis en
Ce déracinement,
être le rendant
aire, le conduit à
à l'âge de 16 ans,
condamnation.

ère, artisan peintre,
a spirale de la petite
oisiveté. Jusqu'à se
par Ali.

vous savez d'où elle
me une assesseure